



DELIBERATION N°60/MJI/2020 DU 06 OCTOBRE 2020 PORTANT CONFIRMATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Nombre

De conseillers en exercice : 29

De Présents : 10

De Votants : 12

NOTA – Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la Mairie le 07/10/2020 et que la convocation du conseil avait été faite le 02/10/2020.

Présents :

IBRAHIMA SAID MAANRIFA, MDALLAH ANLAMATI, MADI-MARI DAROUECHI, SOILIH ANSSUMATI, ADAM THOILIHATI, ALIDINA ASSANI, AHMED SAID, SOUFFOU ZAIN-YA, BACOILI OITAH, BOINA KAYSSANI.

Absents :

AHAMADA COMBO SAID VALDO, SOUFFOU ABDALLAH, MROIVILI AMINA, ABDALLAH MAMALI, NOUDJOUR MADI ASSANI, SAINDOU MOHAMADI, BOURA MCOLO VITA, MADI MOITSOUMOU, SAID MADI ZAINA, M'BAE LADHATI, SIAKA AHAMADA, MANSOIBOU RABIANI, NOUDJOUR MADI MANROUF, SAINDOU ASSANATI, SAKIMOU OUSSENI, MADI-ISLAME SAFINATI, VITA SOIDIKI.

Absents représentés :

- ALI BACARI CHARAFINA ayant donné pouvoir à M. IBRAHIMA SAID MAANRIFA
- HEDJA KOURAICHIA ayant donné pouvoir à Mme MDALLAH ANLAMATI

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du conseil municipal du vendredi 02 octobre 2020 à 15 heures, le conseil municipal a été convoqué par Monsieur IBRAHIMA SAID Maanrifa, Maire, à une réunion du conseil en 2^{ème} lecture le mardi 06 octobre 2020 à 8 heures dans la salle des délibérations de la mairie, sur convocation en date du 02 octobre 2020.

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris au sein du

Conseil, Monsieur AHMED SAID ayant obtenu la majorité désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Conformément à la délibération n°91 du 28 août 2020 de la communauté des communes du centre-ouest, les membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées ont été désignés pour l'ensemble des communes membres.

Cette commission a pour but de donner son avis sur l'évaluation des charges transférées avec la participation d'au moins un représentant pour chaque commune membre. En ce qui concerne la commune de M'tsangamouji, les 2 représentants sont M. IBRAHIMA SAID Maanrifa et Mme MDALLAH Anlamati.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- 1) De confirmer les membres désignés par la Communauté de Communes du Centre Ouest pour siéger à la commission locale d'évaluation des charges transférées, notamment **M. IBRAHIMA Saïd Maanrifa** et **Mme MDALLAH Anlamati**.
- 2) Et d'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le maire certifie que le compte-rendu de la séance sera affiché à la mairie.

Fait et délibéré, le 06 octobre 2020

**Pour extrait conforme,
Le maire
IBRAHIMA SAID MAANRIFA**